DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

EYDEN 2 CAPI

Objectifs

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

EYDEN 2 CAPI
CNP Assurances
Site internet : www.cnp.fr
Appelez le 01 42 18 70 36 pour de plus amples informations
L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est chargée du contrôle de CNP Assurances en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de production du document d'informations clés : 28/05/2025

CNP Assurances fait partie du groupe La Banque Postale.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type
EYDEN 2 CAPI est un contrat de capitalisation individuel libellé en euros et en unités de compte.
Le contrat comporte une date d'échéance de 12 ans à compter de sa date de conclusion. Le contrat pourra être prorogé à l'échéance, selon les modalités et les conditions qui seront précisées à l'échéance.

Objectifs
Les options d'investissement sous-jacentes proposées sont :

- le support en euros CNP PATRIMOINE EUROS B ou le support en euros CNP PATRIMOINE EUROS LIB'RT 4G pour la Formule Lib'RT ou pour le souscripteur personne morale le support en euros CNP PATRIMOINE EUROS Lib'RT KPM AX 4G,
- les supports en unités de compte dans le mode de gestion « Gestion Libre »,
- les orientations de gestion dans le mode de gestion « Gestion Sous Mandat ».

Le support en euros CNP PATRIMOINE EUROS B, le support en euros CNP PATRIMOINE EUROS LIB'RT 4G et le support en euros CNP PATRIMOINE EUROS Lib'RT KPM AX 4G sont investis principalement en actifs obligataires.
Le rendement du support en euros CNP PATRIMOINE EUROS B dépendra du taux de participation aux bénéfices brut qui pourra être attribué au 31 décembre de chaque année par CNP Assurances, des frais sur encours et des prélèvements sociaux.
Le rendement du support en euros CNP PATRIMOINE EUROS LIB'RT 4G ou du support en euros CNP PATRIMOINE EUROS Lib'RT KPM AX 4G du contrat du souscripteur dépendra du taux de participation aux bénéfices brut qui pourra être attribué au 31 décembre de chaque année par CNP Assurances, des frais sur encours et, le cas échéant, des prélèvements sociaux et sera compris entre 70% à 120 % de ce taux de reference en fonction du taux moyen annuel d'investissement sur les supports en unités de compte constaté sur le contrat du souscripteur au 31 décembre de chaque année.
Les supports en unités de compte sont constitués par des organismes de placement collectifs (avec des classes d'actifs de type monétaires, obligataires, actions, mixtes, immobiliers), des actions, des obligations et des titres de créances. Le rendement des supports en unités de compte dépend de l'évolution des marchés financiers.

Le rendement du capital investi dans le mode de gestion « Gestion Sous Mandat » dépend de l'orientation de gestion choisie et du rendement des supports en unités de compte qui composent ce mode de gestion.

Investisseurs de détail visés
Le type de souscripteur auprès duquel le contrat est destiné à être commercialisé varie en fonction de l'option d'investissement sous-jacente.
Le support en euros CNP PATRIMOINE EUROS Lib'RT KPM AX 4G n'est accessible qu'aux souscripteurs personnes morales visées au paragraphe 1.2 de l'annexe 3 du contrat EYDEN 2 CAPI.

Assurance : avantages et coûts
EYDEN 2 CAPI comporte une garantie qui donne droit au versement d'un capital ou d'une rente. Le montant de la garantie dépend de l'option d'investissement sous-jacente. Il est présenté dans la rubrique « quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? ».
Le contrat comporte une date d'échéance de 12 ans à compter de sa date de conclusion. Le contrat pourra être prorogé à l'échéance, selon les modalités et les conditions qui seront précisées à l'échéance.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque (ISR)

Éventail des classes de risques des options d'investissement sous-jacentes proposées dans le contrat EYDEN 2 CAPI :

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Le risque et le rendement de l'investissement sur le contrat EYDEN 2 CAPI varient en fonction de l'option d'investissement sous-jacente.

Pour les supports en euros CNP PATRIMOINE EUROS B, CNP PATRIMOINE EUROS LIB'RT 4G ou CNP PATRIMOINE EUROS Lib'RT KPM AX 4G, le contrat ne comporte pas de garantie en capital au moins égale aux sommes versées nettes de frais sur versement mais il comporte une garantie en capital au moins égale aux sommes versées, nettes de tous les frais.
Le rendement du capital investi sur le support en euros CNP PATRIMOINE EUROS B dépendra du taux de participation aux bénéfices brut qui pourra être attribué au 31 décembre de chaque année par CNP Assurances, des frais sur encours et le cas échéant des prélèvements sociaux.
Le rendement du capital investi sur le support en euros CNP PATRIMOINE EUROS LIB'RT 4G ou du support en euros CNP PATRIMOINE EUROS Lib'RT KPM AX 4G du contrat du souscripteur dépendra du taux de participation aux bénéfices brut qui pourra être attribué au 31 décembre de chaque année par CNP Assurances, des frais sur encours et le cas échéant des prélèvements sociaux et sera compris entre 70 % et 120 % de ce taux de référence en fonction du taux moyen annuel d'investissement sur les supports en unités de compte constaté sur le contrat du souscripteur au 31 décembre de chaque année.
Pour les supports en unités de compte, les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers. Le rendement du capital investi sur les supports en unités de compte dépendra de l'évolution des marchés financiers auxquels sont exposés ces supports.

La législation fiscale de l'État où réside le souscripteur peut avoir des conséquences sur les paiements réels réalisés.

Que se passe-t-il si CNP Assurances n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En cas de défaillance de CNP Assurances le souscripteur pourrait subir une perte financière.

Il existe un fonds de garantie des assurés contre la défaillance des sociétés d'assurances de personnes (FGAP). Le montant d'indemnisation garanti est limité à 70 000 euros par assuré, souscripteur ou bénéficiaire du contrat, quel que soit le nombre de contrats souscrits auprès d'une même société d'assurances. Pour plus d'informations sur le FGAP : www.fgap.fr.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend le contrat ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires.
Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%).
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux	**Entre 413,41 EUR et 3 518,27 EUR**	**Entre 1 049,38 EUR et 71 303,88 EUR**
Incidence des coûts annuels*	**Entre 4,13 % et 35,18 %**	**Entre 1,38 % et 9,07 %**

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0 % avant déduction des coûts et entre -9,07 % et -1,38 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 8 ans
Coûts d'entrée	Pourcentage des montants que vous versez	De 0,38 % à 1,13 %
Coûts de sortie	Pourcentage de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé	De 0,00 % à 3,01 %
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Il s'agit des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.	De 1,00 % à 6,53 %
Coûts de transaction	Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons	De 0,00 % à 4,77 %
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commissions d'intéressement	Le montant varie en fonction de la performance de votre investissement.	De 0,00 % à 2,42 %

Les coûts supportés par le souscripteur varient en fonction de l'option d'investissement sous-jacente.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer l'argent de façon anticipée ?

Le souscripteur, personne physique, peut renoncer à son contrat dans un délai de 30 jours calendaires révolus suivant la date de réception de ses conditions particulières.

Durée de détention recommandée : 8 ans compte tenu de la fiscalité en vigueur.

Le contrat EYDEN 2 CAPI comporte une faculté de rachat. Les sommes sont versées par CNP Assurances dans un délai de 60 jours selon les modalités contractuelles. Le rachat avant l'échéance ou la fin de la période de détention recommandée des options d'investissement sous-jacentes peut modifier le profil de risque ou de performance et / ou entrainer la perte de garanties du capital.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative à son contrat, le souscripteur doit contacter son conseiller.
La réclamation peut émaner du souscripteur mais également de l'assuré le cas échéant, des bénéficiaires, y compris leurs mandataires et leurs ayants droit.
En cas de désaccord sur la réponse donnée, ces personnes pourront s'adresser à CNP Patrimoine à l'adresse postale suivante : CNP Patrimoine - TSA 60002- 13081 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 ou sur le site www.cnp.fr.
En cas de désaccord avec une décision prise par CNP Assurances, ou en l'absence de réponse au bout de deux mois à compter de l'envoi de la première réclamation écrite, ces personnes pourront s'adresser au Médiateur : par voie postale à « La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09 » ou directement sur le site internet « www.mediation-assurance.org ».
L'avis du Médiateur ne s'impose pas aux parties en litige qui conservent le droit de saisir les tribunaux.

Autres informations pertinentes

Les informations spécifiques relatives à chaque option d'investissement sous-jacente peuvent être obtenues sur le site internet https://dic.cnp.fr

Les documents d'information supplémentaires contractuels ou légaux sont les documents qui matérialisent le contrat et les autres documents d'information :

- les conditions générales du contrat EYDEN 2 CAPI,
- les annexes aux conditions générales du contrat relatives aux minima d'opération et taux de frais en vigueur, aux informations sur les valeurs de rachat et l'annexe spécifique relative à la souscription du contrat par personne morale à la fiscalité en vigueur,
- les annexes relatives aux listes de supports éligibles au contrat EYDEN 2 CAPI par mode de gestion,
- l'annexe complémentaire relative aux performances, frais et durabilité des options d'investissement.
- les dispositions particulières du support en euros CNP PATRIMOINE EUROS B ou du support en euros CNP PATRIMOINE EUROS LIB'RT 4G ou du support en euros CNP PATRIMOINE EUROS Lib'RT KPM AX 4G,
- les documents descriptifs des caractéristiques principales des supports en unités de compte,
- les dispositions particulières des supports en unités de compte, le cas échéant,
- la convention de démembrement, le cas échéant,
- le projet de contrat signé,
- les conditions particulières,
- le mandat d'arbitrage, le cas échéant,
- les avenants éventuels,
- le bulletin de situation annuel.